EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **04 mai 2016 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **quatre mai deux mille seize**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 30 avril 2016, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Manuela FERREIRA DE SOUSA à Monique BONNET, Philippe BOHELAY à Grégory BERNARD, Dominique ADENOT à Françoise NOUHEN, Dominique BRIAT à Pascal GUITTARD, Sondès EL HAFIDHI à Jérôme AUSLENDER, Alain LAFFONT à Florent NARANJO, Jean-Pierre LAVIGNE à Jean-Pierre BRENAS**
Excusé(e)s :	**Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Absent(e)s :	**François BARRIÈRE, Anne FAUROT**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Mme Géraldine BASTIEN, Mme Marion CANALES et M. Guillaume VIMONT arrivent pendant l'expression proposée par M. le Maire à chaque groupe politique, et relative à la tenue du Conseil Municipal du 29 avril 2016.
Mme Patricia GUILHOT, au nom du groupe Front de Gauche – Place au peuple, demande une suspension de séance de 10 mn à M. le Maire qu'il accorde. M. le Maire suspend celle-ci à 18h47.
M. le Maire reprend la séance à 19h00, après avoir vérifié que le quorum est atteint.
M. Guillaume VIMONT quitte la séance avant le vote de la question n°2 et donne pouvoir à Mme Marianne MAXIMI.
M. Jérôme GODARD quitte la séance avant le vote de la question n°6 et donne pouvoir à Mme Cécile AUDET.
Mme Magali GALLAIS quitte la séance avant le vote de la question n°8 et donne pouvoir à M. Jean-Christophe CERVANTES.
Mme Christine DULAC-ROUGERIE quitte la séance avant le vote du vœu A, sans laisser de pouvoir.
M. Louis COUSTES quitte la séance avant le vote du vœu A et donne pouvoir à Mme Nadia GUERMIT-MAFFRE.
Mme Isabelle LAVEST quitte la séance avant le vote du vœu D sans laisser de pouvoir.

Rapport N° 14

TARIFS APPLICABLES DANS LE CADRE DE L'UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, le réajustement des tarifs appliqués dans le cadre de l'utilisation des installations sportives sur la période du 1er août 2016 au 31 juillet 2017, selon les tableaux et réglementation ci-après :

TARIFS APPLICABLES DANS LES ETABLISSEMENTS SPORTIFS
DU 1ER AOÛT 2016 AU 31 JUILLET 2017 (SAUF DISPOSITIONS PARTICULIERES)

TARIFS PUBLIC UNITAIRES ET ABONNEMENTS		Saison 2016-2017	
		Unité	Carte Abonnement
Tennis Plein Air	Plein tarif (1 heure)	8,50 €	74,00 €
	Tarif réduit / Carte Cité Jeune	6,20 €	54,20 €
Tennis Couverts	Plein tarif (1 heure)	10,30 €	90,50 €
	Tarif réduit / Carte Cité Jeune	7,90 €	69,50 €

TARIFS A USAGE SPORTIF, ASSOCIATIF OU SCOLAIRE		Saison 2016-2017
		Tarif horaire
Gymnases 800m² ou plus	Autun - Brugière - Cézeaux - Croix de Neyrat - Fleury - Granouillet La Charme - Perrier - Pras - Soulier - Thévenet - Verlaguet - Verne	34,00 €
	Tarif réduit (se référer aux conditions d'application)	20,40 €
Gymnases 500m² à 800m²	Anatole-France - Baudelaire - Buisson - Curie - Ferry - Oradou Maison des Sports (archerie, basket)	15,00 €
	Tarif réduit (se référer aux conditions d'application)	9,00 €
Gymnases & Salles spécialisées moins de 500m²	Boulodrome Andanson - Maison des Boulistes - Skate-park Marcombes Salles : Arbos - Arnaud - Buisson - Dômes - Thévenet + Stand Cartoucherie Salles des Cézeaux & de la Maison des Sports *(hors archerie, basket)* Marcombes : Gymnase, salle de danse et espace musculation	9,50 €
	Tarif réduit (se référer aux conditions d'application)	6,20 €
Terrains Plein Air	**Terrains engazonnés** : Cézeaux (1-2-3-5-6-7) - Espérance - Leclanché (4) Marcombes (terrain central) - Papillaud	17,50 €
	Tarif réduit (se référer aux conditions d'application)	15,50 €
	Terrains stabilisés, synthétiques, installations d'athlétisme, plateaux EPS : Boutet - Cézeaux (4) - Fraternité - Leclanché (Stabilisés 1-3-5-7 + Synthétiques 2-6) Marcombes (Stabilisé)	10,00 €
	Tarif réduit (se référer aux conditions d'application)	8,30 €
Salles de réunion *équipées en mobilier*	Andanson - Autun - Cartoucherie - Cézeaux - Curie - Espérance - Fleury - Thévenet Maison des Sports (Bureau 9, Foyer, Salle Parme) - Marcombes (Salle Terrasse)	9,50 €
	Maison des Sports (Salle de Conférence)	12,90 €
Spécificités Maison des Sports	Salon Guy Ollier (*non équipé en mobilier*)	28,70 €
	Hall Ouest de la Maison des Sports pour exposition ou réunions diverses	90,00 €
	Grande Salle *(location de la salle vide ou équipée de parquet sportif)* : Du 1er janvier au 30 avril et du 1er novembre au 31 décembre (1ère manifestation)	5 700,00 €
	Manifestation suivante ayant lieu le même jour	2 900,00 €
	Du 1er mai au 31 octobre (1ère manifestation)	5 000,00 €
	Manifestation suivante ayant lieu le même jour	2 550,00 €
	Location de la salle (tarif à la 1/2 journée)	2 900,00 €
	Immobilisation - Montage - Démontage (1/2 journée = réduction de 50 %)	1 450,00 €
	Démontage - Montage du parquet	3 500,00 €
	Stand - Vente d'objets publicitaires (à la prestation)	109,00 €
	Bar (à la prestation)	65,00 €

AUTRES TARIFS FORFAITAIRES		Saison 2016-2017
		Tarif horaire
Prestations Maison des Sports	Salon Guy Ollier avec office (vide)	100,00 €
	Petite salle, Gymnase	40,00 €
	Salle de Conférence	50,00 €
	Foyer	26,00 €
	Hall Ouest	170,00 €
	Stockage temporaire de matériel (le m² par jour)	0,90 €
	Location de bureaux (le m² mensuel)	7,90 €
Prestations de service	Participation des associations aux heures supplémentaires de gardiennage (l'heure)	14,00 €
	Agent de maîtrise	32,40 €
	Agent technique - Agent de sécurité incendie	27,00 €
	Agent d'entretien	17,70 €
	Forfait nettoyage	83,00 €

Les tarifs s'entendent sans les prestations sécurité incendie et de sécurité civile.
Toutes les autres prestations (matériel, personnel) font l'objet d'un devis.

La Ville se réserve le droit de fixer par convention des tarifs autres que ceux mentionnés ci-dessus pour des cas particuliers.

CONDITIONS D'APPLICATION DE LA TARIFICATION
DES INSTALLATIONS SPORTIVES
Saison 2016 - 2017

Etablissements scolaires des premier et second degrés	
UTILISATEURS	**TARIFICATION**
Ecoles primaires publiques	Gratuité
Ecoles primaires privées	Payant - tarif réduit
Collèges	Payant - tarif réduit
Lycées	Payant - tarif réduit
Autres établissements éducatifs Clermontois	Payant - tarif réduit
Autres établissements éducatifs non clermontois	Payant - plein tarif
Ecole de la 2ème chance	Payant - plein tarif
Rectorat, Académie	Payant - plein tarif
UNSS	Gratuité
USEP	Gratuité
UFOLEP	Gratuité

Etablissements d'enseignement supérieur	
UTILISATEURS	**TARIFICATION**
CRSU	Gratuit
ESPE Clermont Auvergne	Payant - plein tarif
SUAPS	Gratuit
UFR STAPS	Payant - 50 % de réduction

Associations	
UTILISATEURS	**TARIFICATION**
Associations sportives clermontoises	Gratuité
Associations sportives non clermontoises	Payant - plein tarif
Associations non sportives clermontoises (divers cours)	Payant - 50 % de réduction
Associations non sportives Clermontoises (stages, demandes ponctuelles)	Payant - plein tarif
Fédérations, Ligues, Comités, District	Payant - 50 % de réduction
Autres demandeurs	Payant - plein tarif

Divers	
Administrations d'Etat (Douanes, DDSP, SRPJ)	Payant - 50% de réduction
SDIS	Gratuit

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 19 mai 2016
Le Maire,

Pour le Maire, l'Adjointe,

Christine DULAC-ROUGERIE